



Bien vivre à Saint-Donat

N° 7

• Bulletin municipal d'information • octobre • novembre • décembre 2015



**Quel avenir pour notre office
de tourisme ?**

Une nouvelle police en place

Rétrospectives

Le mot du Maire



Face à cette barbarie du 13 novembre 2015 à Paris la République est en pleurs.

L'attaque terroriste sanglante qui a frappé notre République et notre Démocratie a laissé le pays glacé et décontenancé. Face à des actes d'horreur commis par « des êtres humains » contre des êtres humains dont l'objectif était de semer la terreur de manière aveugle en s'en prenant à des symboles tels que le Stade de France, une salle de concert, des bars.

Terroriser, dévaster la vie quotidienne, semer la peur en frappant des gens en plein milieu de leurs loisirs.

Ces actes de barbarie sont une atteinte à nos valeurs « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Devant ces actes terrifiants, ce carnage absurde de haine, d'intolérance et de fanatisme, nos larmes ne peuvent être contenues.

La France a été touchée, meurtrie, mais elle est résolue, soudée dans la dignité et dans nos convictions. Nous devons rester debout et que le seul chemin qui nous guide doit être le respect de nos valeurs humaines.

Au nom de la Liberté, au nom de la Démocratie, au nom de notre Humanité, nous apportons notre immense compassion à toutes les familles endeuillées par ces actes lâches et barbares.

Au-delà de nos religions et de nos convictions, je souhaite que chacun s'implique pour que l'homme, dans ces comportements deshumanisés, ne devienne pas une grande menace pour l'humanité.

Plus jamais ça. L'amour vaincra la haine.

Que cette nouvelle année 2016 soit une année porteuse de joie, de réussite tant professionnelle que personnelle et surtout de santé de fer et avec une grosse brassée d'optimisme pour une belle et heureuse année.

Aimé CHALEON

Chevalier de la Légion d'honneur,

Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse

Président de la Communauté de Communes du Pays de L'Herbasse
Conseiller départemental délégué

Sommaire :

Le mot du Maire.....	2
Vie locale	3
Police municipale	4
Urbanisme - Handicap	5
Rétrospectives	6 et 7
Environnement	8 et 9
Vie locale	10
Libre expression.....	11
Annonces	12



Horaires d'ouverture de la mairie :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H00 à 12h15	8H00 à 12h15	8H00 à 12h15 14h00 à 16h15	8H00 à 12h15	8H00 à 12h15 14h00 à 16h15

Site internet de la commune : **www.ville-st-donat.fr**
Conseillère déléguée : Pascale Vigouroux

Bulletin municipal d'information « Bien vivre à Saint-Donat » :
Directeur de la publication : Aimé CHALEON
Conseillères déléguées : Jacqueline Degroote et Cathy Moulin
4 parutions : mars – juin – septembre – décembre
Impression : DESPESE imprimerie : 2000 exemplaires.
Dépôt légal : A parution

Nous remercions toutes les personnes qui se sont associées à la conception de ce bulletin par le biais de leurs articles.

Quel avenir pour notre office de tourisme ?

Qui n'a jamais franchi la porte d'un office de tourisme ? Pour y faire quoi ? y rencontrer qui ?

Et bien à Saint-Donat, on pousse une porte et nous avons des sourires qui nous accueillent, mais pour combien de temps encore ?

Notre office est fait de chaleur, de partage, de plaisir, c'est une porte d'entrée privilégiée sur la culture, un guichet où à Saint-Donat vous avez à disposition deux conseillères et des bénévoles du conseil d'administration très dynamiques, pour vous orienter, vous guider, vous aider dans votre recherche d'hébergement, de loisirs, de restauration, et bien sûr de culture. C'est tout un éventail de services qui facilitent les séjours ou c'est aussi « un dépanneur » en cas de souci ! La porte d'un office est poussée par les touristes mais aussi par nous, les locaux.

En effet, Danièle et Elodie sont là pour vous faire découvrir les richesses de notre territoire. Elles partagent avec vous leur savoir, leur envie de vous satisfaire. Les demandes auxquelles elles doivent faire face restent très variées, cela démontre l'étendue de leur mission :

- l'accueil,
- l'information,
- la promotion,
- l'organisation de manifestations comme le vide grenier, expositions, participation aux festivals (Folklore et Bach),
- l'édition de documentation touristique comme le plan de ville, le guide pratique



et hébergements, le carnet mensuel des manifestations,

- les ventes de billetteries,
- la mise à jour des outils informatiques et des données informatiques,
- la promotion de notre territoire sur des salons en France et à l'étranger.

M. Henri Gagoud, Président et les membres du bureau ont à cœur de rendre cet office digne d'une structure au service du développement touristique dont le but est la valorisation et la promotion du territoire. Et cela réussit très bien, la preuve en est : **6000 visiteurs en 2014**, sans compter les appels téléphoniques, les mails et les visites sur le site internet.

Mais voilà, les réformes territoriales engagées par le gouvernement conduisent la communauté de communes du Pays de l'Herbasse à fusionner avec une autre entité territoriale. Face à cette réforme, la communauté de communes a gelé les investissements nécessaires au bon fonctionnement de l'office. Pour répondre aux

critères de classement d'un office de tourisme, la structure a besoin de travaux. (qui va décider de l'avenir de notre office ?)

Des conséquences directes vont naître :

- OT de St Donat non classé. Or, il est primordial pour la ville de Saint-Donat, labellisée commune touristique, d'avoir un organisme classé.
- plus de **subvention** du Conseil départemental,
- perte de la masse touristique d'où perte économique évidente.

Qui va accueillir et conseiller nos visiteurs ?

Il faut donc avoir à l'esprit que ce regroupement obligatoire va donner de nouvelles directions à notre office. Lesquelles ? Une disparition après 50 ans d'existence ? L'office va-t-il devenir une simple permanence ? Ou rester un véritable partenaire pour répondre aux besoins. Le territoire est riche d'un patrimoine culturel et naturel (Prieuré, cour du cloître, chapelle des évêques, lac de Champos), il dispose de nombreux prestataires touristiques (hébergements, restaurateurs, commerçants, sites à visiter). Qui mettra en avant toute cette richesse ? Les visiteurs ont besoin d'un office de tourisme de proximité, de conseils personnalisés. Les conseillères en séjour ont cette compétence pour répondre parfaitement à ces besoins.

La mairie consciente de ces problèmes reste très vigilante au maintien de son office de tourisme.



Le saviez-vous ?

Structure touristique :

Crée en 1969 : 50 ans d'existence,

- Ouvert 310 jours par an,
- Ouvert 7 jours sur 7 en période estivale,
- 6000 visiteurs,

Un potentiel touristique de :

- 37 propriétaires hébergeurs.
- 30 000 nuitées en 2014.



Deux nouveaux policiers municipaux et une ASVP



Stéphane CZYZ, 45 ans

Après une expérience d'agent de sécurité en grande surface, il passe le concours d'agent de la police municipale en début d'année 1993. Suite à la réussite à ce concours, il intègre en octobre 1993, le service de la police municipale de Romans-sur-Isère et il est affecté pendant près de 16 ans au poste situé sur le quartier de la Monnaie.

Il prend le 1er décembre 2015 la responsabilité du poste de police de Saint-Donat et fait donc le choix de quitter la collectivité de Romans-sur-Isère qu'il sert depuis 22 ans.

Il prend cet engagement comme un nouveau défi professionnel et il s'emploiera à donner une image satisfaisante du service auprès des habitantes et habitants de Saint-Donat.

stationnement au sein de la police municipale de Romans-sur-Isère.

En 1998, elle est titularisée en tant qu'agent de surveillance de la voie publique. Puis en 2008, elle est nommée responsable du service stationnement. En 2012, elle a la possibilité de réintégrer la police générale.

Ayant passé une partie de son enfance sur la commune de Saint-Donat, elle fait le choix de quitter la collectivité de Romans-sur-Isère afin de mettre ses compétences au service de la ville de Saint-Donat et de ses administrés.



Christel DIDIER, 41 ans, mère de deux enfants

Cette nouvelle équipe a de nombreuses missions parmi lesquelles :

- faire respecter le stationnement dans notre ville,
- la circulation dans les lieux publics suite au plan vigipirate,
- gérer les objets trouvés et recueillir les animaux en errance placés ensuite au refuge,
- mettre en fourrière des véhicules gênants ou stationnant plus de 7 jours,
- verbaliser les déjections canines et l'affichage sauvage,
- saisir les arrêtés de circulation pour travaux, déménagement ...,
- apposer les scellés sur les cercueils,
- mettre en place le futur radar pédagogique,
- contrôler les places au marché en faisant respecter la déclaration de commerces...



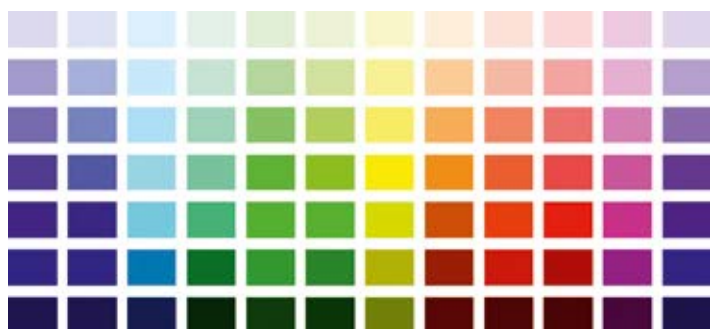
Lucie BRIAT, mariée et maman de 3 enfants, originaire de Romans-sur-Isère.

Après avoir été employée dans une société de produits biologiques, elle s'est mise à son compte en tant qu'artisan.

En 1993, elle passe le concours d'agent de police municipale. Suite à la réussite de ce concours, elle est recrutée en septembre 1993 comme contractuelle affectée au



Le choix des couleurs ? Pas toujours !



De nombreux habitants choisissent, lors de travaux de rénovation, d'amélioration de la consommation d'énergie ou simplement par envie de modifier les couleurs extérieures de leur habitation et oublient parfois que la liberté n'est pas totale.

Le changement de matériaux et couleurs des menuiseries, des couvertures, des enduits et autres éléments qui touchent l'aspect extérieur de la construction sont soumis à régime déclaratif.

Une déclaration préalable est un formulaire à retirer en mairie ou à télécharger.

Le délai d'instruction est de 1 mois. En zone, soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, il est porté à 2 mois.

Quand la commune possède un règlement d'urbanisme comme le nôtre (P.L.U. plan local d'urbanisme) avec règlement zone par zone et afin de garder une harmonie dans notre ville, certaines couleurs sont interdites.

Si vous désirez des informations et des conseils approfondis, vous

pouvez également contacter le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) de la Drôme, afin d'obtenir un rendez-vous.

Enfin, si vous vivez dans un lotissement, n'hésitez pas à consulter le cahier des charges qui vous donnera des informations au sujet des couleurs de façades autorisées ou interdites.

Le cas particulier des périmètres de protection des monuments historiques

Si votre maison se situe à proximité d'un bâtiment classé ou inscrit monument historique, les couleurs des façades sont d'autant plus encadrées que la commune se doit de préserver l'environnement direct. Ainsi, les habitations situées dans des zones de protection du patrimoine doivent respecter une certaine harmonie afin de ne pas dénaturer l'environnement du monument historique en question.

C'est la commune qui encadre la couleur des façades.

Bien que vous soyez propriétaire de votre maison, les règles locales en matière de couleur des façades sont strictes et propres à chaque commune.

Marie-Pierre Manlhiot
Adjointe à l'urbanisme

Handicap

Accessibilité

Afin de faciliter l'accès à la collégiale pour les personnes à mobilité réduite et à la maternelle Le Prieuré, une nouvelle place de parking PMR a été créée début novembre, à gauche du porche de la Collégiale.

Rappel : pour des conseils sur la mise en accessibilité de vos locaux, notamment

celle des commerces, prendre contact à l'accueil de la mairie qui transmettra. Des rendez-vous les samedis matin sont possibles.

Gabrielle Poulenard
Déléguée à l'Accessibilité et à l'Habitat



Rétrospectives

Octobre :



Aménagement de la croix du cimetière réalisé grâce au partenariat avec le CFPPA (Centre de formation et de promotion agricole) du lycée horticole, « Terre d' Horizon » de Romans.



5 stagiaires



La semaine bleue avec nos aînés autour de l'orgue de Barbarie au sein des Ecoles Louis Aragon, Elsa Triolet et Ecole Prieuré-Pendillon.



Remise de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à :

- Bernadette Galland, adjointe technique principale
- Brigitte Samuel, ATSEM
- Claude Fourel, adjoint à la culture et aux sports
- Christine Jouvin, adjointe aux affaires scolaires, enfance et jeunesse



Une soirée réussie et sympathique, ce 24 octobre dernier à l'Espace des Collines, organisée par le Rugby Club Donatien, en collaboration avec les commerçants donatien. Devant plus de 200 Personnes, une quinzaine de mannequins (tous amateurs) ont fait découvrir la collection hiver.

Novembre :

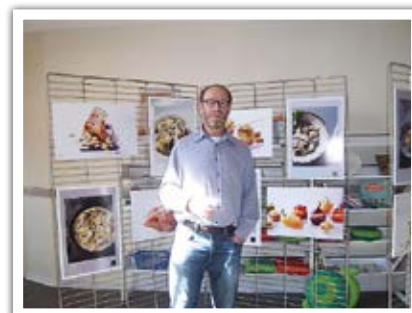
La médiathèque : le mois du goût



Table ronde avec Bruno Chartron



Un brin de rencontre avec Christine Pochon, Françoise Ducros et Patrick Graillat.



Philippe Barret pour les Editions DELBART



Cérémonie du 11 novembre 2015.



Remise des prix du concours des maisons fleuries 2015.



Cérémonie en hommage aux victimes, suite aux attentats du 13 novembre.

Accompagnement du CRPF pour la restructuration foncière de parcelles forestières

Couvrant 48 % du département de la Drôme, la forêt constitue un élément essentiel du paysage et de l'économie Drômoise. En adoptant en 2010 le Plan Partenarial pour la filière Bois Drômoise, le Conseil départemental a souhaité inscrire fortement cette réalité dans les politiques départementales. Adapté aux caractéristiques physiques, économiques et climatiques de la Drôme, ce plan vise à répondre aux enjeux économiques et environnementaux de la forêt drômoise qui constitue un atout et une richesse à protéger. Un de ses enjeux est la réduction du morcellement du foncier forestier privé.

Une politique départementale...

75 % de la forêt, soit 241 000 ha, appartiennent à près de 40 000 propriétaires privés.

La propriété moyenne est de l'ordre de 4.1 ha, généralement divisée en de nombreuses parcelles.

Cette forêt est donc très morcelée, ce qui rend particulièrement difficile une gestion durable et efficace.

...Mise en œuvre en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

C'est pourquoi le Conseil départemental de la Drôme a établi avec le Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes (CRPF) un partenariat prévoyant sur tout le territoire drômois :

Une aide spécifique du Conseil départemental de la Drôme, correspondant à 80 % des frais d'échanges amiables, ou d'acquisitions de parcelles forestières, favorisant la restructuration foncière forestière, et la gestion durable et efficace de ce patrimoine.

Une animation et un appui technique, gratuit par le CRPF auprès des propriétaires forestiers pour favoriser cette restructuration foncière.

En savoir plus : des réunions et des permanences territoriales

C'est dans ce cadre et sur des secteurs forestiers stratégiques, que le CRPF organise les **Journées d'information sur la restructuration foncière de parcelles forestières**.

Objectif : favoriser les discussions entre les propriétaires et le regroupement potentiel de parcelles forestières dans le département.

Ces réunions ont pour but d'informer sur l'intérêt et les possibilités de regroupement amiable des propriétés, avec à l'ordre du jour : contexte et exemple du morcellement en forêt / modalités d'attribution des aides du Conseil départemental / procédure d'échange ou d'achat, et premiers contacts pour des projets.

Ces rencontres se sont tenues le 23 Septembre 2015 et le 14 Octobre 2015. Elles ont attiré une centaine de propriétaires forestiers souhaitant des informations et des conseils.

Si vous êtes propriétaire de parcelles boisées et que vous souhaitez vous aussi être accompagné par le technicien du CRPF, vous pouvez contacter :

Jean-Baptiste MEY
CRPF Rhône-Alpes

95 Avenue Georges Brassens – CS 30418
26504 BOURG LES VALENCE

Tél : **06.17.78.02.45**

Mail : **jean-baptiste.mey@crpf.fr**

Le CRPF est un organisme public à la disposition de tous les propriétaires forestiers. Les techniciens du CRPF conseillent gracieusement sur les modes de gestion des forêts, les coupes, la restructuration foncière...



Pesticides : votre commune s'implique, et vous ?

Notre commune s'est engagée dans une démarche d'arrêt d'utilisation de produits phytosanitaires notamment des désherbants afin de réduire notre impact sur la ressource en eau. C'est à partir du 1^{er} janvier 2017 que l'utilisation de pesticides sera interdite pour les collectivités ! L'implication de tous est nécessaire, c'est pourquoi l'équipe municipale vous incite à vous passer de ces produits dans l'entretien de votre propriété.

Un travail avec les jardiniers amateurs se met en place à l'échelle du bassin versant afin d'apporter des conseils techniques pour concevoir un jardin « naturellement performant ». Au mois de juillet 2015, des enquêtes ont été réalisées sur le territoire auprès de jardiniers amateurs. Le résultat de ce travail sera présenté au cours d'une réunion publique **le mardi 12 janvier 2016 à 18h30 à la salle Rose des Sables de Saint-Donat**. Cette soirée débat sur les alternatives aux pesticides sera l'occasion d'échanger avec des professionnels (Pascal ASPE, Gilles CAVALIS et Bernard CHOCAT) qui seront présents pour ré-

pondre à vos interrogations et vous faire part de leur expérience.

Nous vous attendons nombreux !

Dans cette démarche d'accompagnement, la Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse et la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes vous proposent de participer à des demi-journées de formation sur les techniques de jardinage. Ainsi trois demi-journées seront réparties sur la saison 2016. Un professionnel (certainement Pascal ASPE de terre vivante, <http://www.terrevivante.org/>) viendra vous conseiller et répondre à vos interrogations. Ces moments d'échanges se dérouleront les samedis dans le jardin d'un des participants et la participation sera gratuite, néanmoins l'inscription est obligatoire. Pour plus de renseignements et afin d'organiser ces rencontres, merci de **contacter Jean CARRERE (04 75 45 88 37 ou j-carrere@pays-herbasse.com)** qui se fera un plaisir de vous répondre.

Concours départemental des villes et villages fleuris

Vendredi 11 décembre 2015, à l'Hôtel du département a eu lieu la cérémonie de remise des prix concernant le concours départemental des villes et villages fleuris.

4 personnes de Saint-Donat étaient inscrites et ce sont les nouveaux participants de cette année 2015, Monsieur et Madame PASCALIS, qui ont reçu le 3^{ème} prix dans la catégorie « Décor floral visible de la voie publique ».

Ils se sont vu remettre un érable Japonica et des chocolats.

Cette année encore, la ville de Saint-Donat a obtenu le maintien de sa 1^{ère} fleur.



Gestion des déchets

Nous vous informons que les pages du site internet de la CCPH, concernant la « gestion des déchets » ont été mises à jour dernièrement :

- La compétence collecte des déchets et son organisation sur notre territoire.
- Les nouveaux horaires d'ouverture de la déchetterie.
- Le détail des nombreuses filières de collecte et de recyclage à la déchetterie (le devenir de chaque déchet).
- Les cartes de localisation des conteneurs de collecte de déchets (Ordures Ménagères et tri).

Ainsi pour vous renseigner, vous pouvez vous connecter sur <http://www.pays-herbasse.fr/-Les-dechets-.html>

Décoration de Noël ???



NON ... LAXISME et MANQUE DE RESPECT

Rappel : il existe à Saint-Donat une déchetterie ouverte TOUS LES JOURS. Pourquoi ne pas en profiter ?

ATTENTION :



Disparition de ce type de poubelle le 15 décembre.

Un nouveau site internet, pour encore plus de services

www.ville-st-donat.fr

Soucieuse de vous apporter des services de qualité, l'équipe municipale a souhaité développer un nouveau site internet. Ce nouveau site est mis en ligne depuis le jeudi 26 novembre 2015.

Pascale Vigouroux, conseillère déléguée en charge de cette mission, vous invite vivement à le parcourir.

Nous espérons ainsi rendre vos recherches plus simples et rapides. Vous trouverez, sur cet espace, toutes les informations utiles, les actualités et les coordonnées de nos services.

Bienvenue et bonne visite.

Une page d'accueil plus dynamique

- Retrouvez les actualités dans un bandeau déroulant pour plus de lisibilité.
- Accès direct aux rubriques les plus

consultées : «Conseil municipal », «L'agenda des manifestations» et «Le bulletin municipal».

- Toutes les informations classées par thématique dans vos rubriques habituelles.

Pascale Vigouroux



Des règles de civilités toujours pas respectées !



Des nouvelles de l'ASD :

L'amicale sportive donatienne organisait pour la 1^{ère} fois une semaine de stage Foot / Multi-sports .

40 enfants de 6 à 15 ans, garçons et filles ont répondu présent.

Au séance football quotidienne, ils ont pu s'essayer également à diverses activités : tennis , cinéma , piscine , air soft.

Tout ceci dans une ambiance «professionnelle» et ludique.

A voir le sourire de tous ces jeunes nul doute que cette opération est une réussite et sera reconduite aux prochaines vacances scolaires de février : du lundi 15 février au vendredi 19 février 2016 .

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter **Bill Deschamp** au 06 09 21 76 87.



L'accident vasculaire cérébral (AVC)



L'accident vasculaire cérébral (AVC) est dû à une interruption brutale de l'irrigation sanguine d'une zone du cerveau.

Pour en savoir + : www.sante.gouv.fr/l-accident-vasculaire-cerebral-avc.html

Comment reconnaître les signes ?

- Incapacité soudaine à parler ou à trouver ses mots.
- Difficulté ou impossibilité brutale de bouger un bras, une jambe ou tout un côté du corps.
- Gêne brutale de la vision.

L'arrivée d'un de ces symptômes est généralement très brutale.

Agir vite c'est important : même si les symptômes disparaissent, appelez immédiatement le 15.





Réservée aux composantes du conseil municipal

Listes d'opposition

Au fil du temps...

■ Après ces terribles attentats qui ont touché nos lieux culturels, sportifs et de divertissements, nous tenions à rendre **hommage à toutes les victimes** des attaques terroristes de Paris et celles à travers le monde. Nous devons **être unis** et **faire face** à nos peurs. **Fêtons la vie et ne renonçons à rien !**

■ Points sur nos positions en conseil municipal :

Nous avons décidé :

1. de nous **abstenir** lors des **délibérations** concernant des sujets présentés en conseil municipal et **non examinés en commissions**. M. le Maire a défini en début de mandat le rôle des différentes commissions et nous ne comprenons pas pourquoi les points sont débattus uniquement par **l'exécutif**.
2. de **ne plus valider les comptes-rendus** (CR) des conseils municipaux s'ils ne reprennent pas la teneur de nos interventions. Nos remarques sont souvent sorties de leurs contextes, erronées ou carrément omises. Certes, la Majorité nous oppose que le CR n'est pas un procès verbal. Mais quel est notre rôle si nous sommes **systématiquement censurés ?**

Quelle est la définition de la démocratie pour la Majorité ?

M. le Maire nous soutient à chacune de nos interventions mais rien ne change...

3. d'enregistrer chaque séance des conseils municipaux comme la loi nous l'autorise.

■ Nous vous rappelons que **les séances du conseil municipal** sont **publiques**, n'hésitez pas à venir y assister.

■ Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Les élus de la liste "Engagés Pour Saint-Donat". Pierre Boissy, Gérard Roussel, Isabelle Vietti et Isabelle Volozan Ferlay. Contact : 06 95 34 45 63

(Article écrit et remis en mairie le 3 décembre 2015 comme demandé par les services)

Les Élus SDA communiquent:

Nous tenons à remercier notre 1er magistrat pour le rassemblement et la minute de silence qu'il a demandés et souhaités suites aux attentats du 13 novembre dernier. Beaucoup de Donatiens avaient fait le déplacement pour rendre hommage aux nombreuses victimes.

Nous en profitons également pour lui confirmer notre soutien face à la loi NOTRe qui abîme notre territoire, nos valeurs, notre liberté et notre autonomie. Oui Monsieur Le Maire, vous pouvez compter sur les élus SDA et nos voix pour vous aider à lutter efficacement contre la technocratie et le système politique parisien qui se moque de nos campagnes et de nos villages .

Nous profitons de cet article pour vous présenter à toutes et à tous nos meilleurs vœux de santé, de prospérité et de bonheurs pour vous et vos familles.

Isabelle Guillaumet et Alexandre Baillet, SAINT- DONAT AUTREMENT

La majorité vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2016.

Annonces :

- Vœux du maire le 22 janvier 2016 à l'Espace des Collines à 18h00.
- Mars et Vénus à l'Espace des Collines le 30 janvier 2016 à 20h30.
- Tambours du Bronx à l'Espace des Collines le 5 mars 2016 à 20h30.
- Foire des bœufs gras le 13 mars 2016.
- Passage de la TV numérique terrestre à la haute définition le 5 avril 2016.

Meilleurs vœux pour 2016 à tous

Nos restaurateurs

Nos Artisans

Nos commerçants

Nos Industriels

Nos professionnels de la santé

Nos associations

Nos agriculteurs

Nos bénévoles

qui, par votre travail, participez au développement de la vie économique et culturelle de Saint-Donat et à l'excellence de son image.

L'équipe de rédaction du bulletin municipal
présente à tous les Donatiens ses meilleurs vœux pour l'année 2016.

Nous remercions tous ceux qui nous apportent, de près ou de loin,
leur contribution à la création des bulletins municipaux.